
Conférence du désarmement

22 mai 2012
Français
Original: anglais

Compte rendu définitif de la mille deux cent cinquante-huitième séance plénière

Tenue au Palais des Nations, à Genève, le mardi 22 mai 2012, à 10 h 20

Président: M. Minelik Alemu Getahun(Éthiopie)

GE.12-63285 (F) 050514 060514



* 1 2 6 3 2 8 5 *

Merci de recycler



Le Président (*parle en anglais*): Je déclare ouverte la 1258^e séance plénière de la Conférence du désarmement. Avant de passer à notre travail de fond d'aujourd'hui, permettez-moi de souhaiter la bienvenue à deux nouveaux collègues, l'Ambassadeur Boujemâa Delmi, de l'Algérie, et l'Ambassadeur Mazlan Muhammad, de la Malaisie. Au nom de la Conférence, je tiens à les assurer de notre coopération sans faille dans l'exercice de leurs obligations.

La semaine dernière, au nom des six présidences de la session de 2012, j'ai soumis un projet de calendrier d'activités pour la Conférence. Depuis, nous avons, officieusement, reçu un appui massif de votre part, mais deux améliorations techniques ont été apportées au texte. Je vous les signale: la première se trouve à la deuxième page et concerne la revitalisation de la Conférence. À l'origine, cette séance avait été fixée au 28 août, mais elle est désormais fixée au 21 août, de sorte que nous puissions finir l'examen des points de l'ordre du jour et passer immédiatement à l'examen des rapports. La deuxième amélioration concerne les rapports. Le libellé a été amélioré. Le texte initial était libellé comme suit en anglais: «consideration and adoption of the annual report and any other report as appropriate», et nous avons simplement supprimé «any other report as appropriate», pour indiquer que cette année, nous envisageons de n'adopter qu'un rapport.

Avec ces deux améliorations et compte tenu de ce que j'ai indiqué la semaine dernière concernant le cadre dans lequel nous soumettions ce calendrier d'activités, à savoir que la priorité des présidences serait de parvenir à un programme de travail complet pour la Conférence, et compte tenu également des autres questions dont j'ai fait mention et qui figurent au compte rendu de la Conférence de la semaine dernière, j'invite à présent la Conférence à accepter de travailler sur la base du calendrier d'activités dont vous êtes saisis.

Je remercie la Conférence de la confiance qu'elle a accordée aux six présidences de la présente session, et je la remercie d'avoir accepté de travailler sur la base du calendrier dont elle a été saisie dans le document CD/WP.571/Rev.1. Je passe maintenant à la liste des orateurs. Je voudrais donner la parole aux orateurs qui se sont inscrits. Cette semaine, nous avons prévu un débat sur la cessation de la course aux armements et le désarmement nucléaire, et un débat sur la guerre nucléaire, y compris tous les aspects qui y sont liés, avec un accent général sur le désarmement nucléaire.

Le premier orateur sur ma liste est l'Ambassadeur Fasel, de la Suisse.

M. Fasel (Suisse): Monsieur le Président, comme il s'agit de la première fois que ma délégation prend la parole sous votre présidence, permettez-moi de vous féliciter de votre accession à ce poste et de vous assurer de notre plein soutien dans vos efforts.

Nous nous réjouissons de l'accord auquel notre assemblée est parvenue de procéder à nos travaux selon le calendrier que vous avez proposé, et je me propose donc de faire quelques commentaires au sujet du désarmement nucléaire.

Si le désarmement nucléaire a indubitablement fait l'expérience d'un renouveau ces dernières années, nous ne pouvons ignorer que de sérieuses menaces et défis perdurent. Des milliers d'armes nucléaires continuent de faire peser une menace existentielle sur l'humanité. Un nombre important de ces armes est encore en état d'alerte élevé, prêt à faire feu dans la minute. Quelques puissances nucléaires sont encore en train d'élargir leurs arsenaux, et toutes procèdent actuellement à une mise à niveau de leurs arsenaux en termes qualitatifs. Nous sommes inquiets du fait que ces efforts de modernisation pourraient ralentir, si ce n'est mettre en péril, la réduction quantitative de ces armes.

Par ailleurs, malgré les obligations existant de longue date en matière de désarmement et malgré la fin de la guerre froide, la logique de la dissuasion perdure. Cette logique ne répond plus à aucune réalité et elle ne peut plus être acceptée comme un gage de sécurité; au contraire, elle représente une menace sérieuse pour notre sécurité à tous.

Face à ces défis pressants, notre délégation est convaincue qu'il est grand temps de recentrer l'approche selon laquelle nous abordons les questions et les défis à l'ordre du jour: nous devons incorporer les intérêts de sécurité nationale dans les notions plus larges de sécurité et de stabilité; nous devons compléter les approches reposant sur une vision de la sécurité au sens strict du terme par les perspectives de la sécurité humaine, des droits de l'homme, du développement, du climat, de la protection de l'environnement ou encore de la santé globale. Nous devrions promouvoir la compréhension selon laquelle nous vivons dans un monde global, interdépendant, qui fait face – en tant que communauté – à une multitude de défis en matière de désarmement et de non-prolifération.

Dans cet esprit, nous nous félicitons d'avoir eu l'honneur de prononcer, au nom de 16 États parties au Traité sur la non-prolifération nucléaire (TNP), un discours sur la dimension humanitaire du désarmement nucléaire dans le cadre de la première session du Comité préparatoire de la Conférence chargée d'examiner ce traité en 2015, qui a eu lieu dernièrement à Vienne sous la direction de notre collègue l'Ambassadeur Woolcott, dont je salue la conduite remarquable des travaux.

Cet aspect doit, à notre sens, faire partie intégrante du débat sur le désarmement nucléaire. La Suisse estime en effet que l'arme nucléaire est une arme aux capacités destructives sans précédent, qui pose des questions fondamentales d'ordre moral. Si l'arme nucléaire devait être à nouveau utilisée, que ce soit de manière intentionnelle ou par accident, cela provoquerait inévitablement des conséquences humanitaires catastrophiques. C'est une arme qui pose également de graves questions quant à sa compatibilité avec le droit international humanitaire, en raison de l'impossibilité d'en contrôler les effets dans le temps et dans l'espace.

Forts de ce constat, nous estimons qu'il est de notre responsabilité à tous de redoubler d'efforts. Ce constat devrait nous inciter à sortir de l'impasse dans laquelle se trouve la Conférence afin que celle-ci retrouve son rôle crucial d'instance de négociation d'instruments multilatéraux en matière de désarmement. Ce constat devrait également nous inciter à travailler ensemble en vue de la réalisation de progrès concrets dans le domaine du désarmement nucléaire, afin de réduire le risque que représente, pour nous tous, l'existence de ces armes.

Le désarmement nucléaire est traditionnellement au cœur de l'ordre du jour de la Conférence du désarmement. De nombreuses résolutions de l'Assemblée générale des Nations Unies désignent expressément ce thème comme étant une priorité pour la Conférence. L'Assemblée générale, à sa soixante-sixième session, a exhorté la Conférence du désarmement à adopter et exécuter un programme de travail qui lui permette de reprendre les travaux de fond inscrits à son ordre du jour dès le début de la session de 2012.

Enfin, dans le cadre du TNP, instrument clef dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération nucléaires, il est également marquant que les États parties à ce traité aient adopté par consensus, en 2010, un plan d'action dont la mesure n° 6 reflétait le souhait que la Conférence du désarmement mette immédiatement en place un organe subsidiaire afin de traiter des questions de désarmement.

Monsieur le Président, la Suisse est convaincue que la Conférence du désarmement ainsi que Genève en tant que centre du désarmement multilatéral ont un rôle fondamental à jouer dans la réalisation de progrès en matière de désarmement nucléaire. L'expérience a, certes, montré qu'il peut être difficile d'entamer directement des négociations. Il est cependant nécessaire que la Conférence prépare le terrain. C'est pour cette raison que nous avons soutenu l'approche de la dernière présidence égyptienne de la Conférence, qui avait proposé la création d'un groupe de travail pour traiter du désarmement nucléaire.

Le Président (*parle en anglais*): Je remercie l'Ambassadeur de la Suisse de sa déclaration et de son appui. Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur Borodavkin, de la Fédération de Russie.

M. Borodavkin (Fédération de Russie) (*parle en russe*): Monsieur le Président, permettez-moi de vous féliciter d'avoir accédé à votre poste et à votre responsabilité.

La délégation russe tient à témoigner sa reconnaissance à vous-même, ainsi qu'aux cinq autres présidents de la session annuelle, pour avoir organisé les débats thématiques. Nous les trouvons utiles, notamment parce qu'ils permettent de clarifier les positions concernant les principales questions inscrites à l'ordre du jour, dans la perspective de l'élaboration d'un programme de travail réaliste et basé sur le consensus.

La Russie a souvent affirmé son attachement à l'objectif d'un monde sans armes nucléaires. Nous considérons le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) comme un des principaux instruments de la réalisation de cet objectif. Au cours de ses plus de quarante années d'existence, cet instrument juridique international a prouvé qu'il jouait un rôle unique et irremplaçable dans la promotion du désarmement nucléaire, de la non-prolifération nucléaire et du libre accès des États aux applications pacifiques de l'énergie nucléaire. C'est ce qu'ont affirmé bon nombre des participants à la récente première session du Comité préparatoire à la Conférence d'examen du TNP de 2015.

L'existence du TNP, et en particulier les dispositions de son article VI, ont largement contribué aux progrès de la limitation et de la réduction des armes nucléaires accomplis depuis dix ans.

Nous avons scrupuleusement appliqué le Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire (Traité FNI), ce qui a permis d'éliminer toute une catégorie d'armes nucléaires. Dans le cadre de l'élaboration du Traité, la Russie a proposé de mettre au point un accord qui conférerait un caractère mondial au régime institué par le Traité. De notre point de vue, la mise en œuvre de cette initiative relancerait les efforts entrepris pour assurer la stabilité mondiale et régionale.

Notre pays s'est conformé scrupuleusement aux obligations qu'il avait souscrites en vertu du Traité sur la réduction et la limitation des armements stratégiques offensifs (START I), de 1991, lequel avait ouvert la voie à de nouvelles réductions coordonnées et vérifiables des armements stratégiques offensifs de la Russie et des États-Unis. Parallèlement à la Russie et aux États-Unis, le Bélarus, le Kazakhstan et l'Ukraine ont adhéré au Traité START I. Le choix responsable de ces pays en faveur d'un retrait coordonné des armes nucléaires déployées sur leur territoire et leur adhésion au TNP en tant qu'États non dotés d'armes nucléaires ont contribué à renforcer leur sécurité et la stabilité stratégique en général. Le 4 décembre 2009, dans une déclaration conjointe, les Présidents russe et américain ont confirmé les garanties relatives à la sécurité du Bélarus, du Kazakhstan et de l'Ukraine, établies dans le Mémorandum concernant les garanties de sécurité liées à l'adhésion de la République du Bélarus au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (Mémorandum de Budapest), du 5 décembre 1994.

Le Traité de Moscou sur la réduction des armements stratégiques offensifs, conclu en 2002 par la Russie et les États-Unis, représente une autre contribution de notre pays au désarmement nucléaire. Aux termes de ce traité, la Russie et les États-Unis ont dû réduire, le 31 décembre 2012 au plus tard, leurs armements nucléaires stratégiques à des niveaux compris entre 1 700 et 2 200 ogives, ce qui correspond à une division par trois par rapport aux seuils définis par le Traité START I. Ces obligations ont été respectées.

Parallèlement à la réduction de ses stocks d'armes nucléaires stratégiques, la Fédération de Russie a substantiellement réduit le nombre de ses armes nucléaires non stratégiques. Notre potentiel nucléaire non stratégique représente à peine 25 % de ce qu'il était du temps de l'Union soviétique, en 1991. Tous les armements nucléaires non stratégiques russes ont été transférés dans la catégorie des armements non déployés. Ils se trouvent tous sur le territoire national et sont concentrés sur plusieurs sites de stockage sécurisé.

Nous avons, à maintes reprises, exhorté les autres États dotés d'armement nucléaire non stratégique à suivre l'exemple de la Fédération de Russie, à rapatrier ces armes sur leur territoire, à éliminer toutes les infrastructures qui autorisaient leur déploiement rapide à l'étranger, et à mettre fin à toutes les activités de formation à l'utilisation de ces armes qui étaient proposées à des États non dotés d'armes nucléaires. Nous sommes convaincus que de telles mesures contribueront au renforcement de la sécurité et de la stabilité internationales. Elles pourraient également contribuer à ouvrir la voie à de nouvelles réductions et limitations de nos arsenaux nucléaires.

Une de nos priorités s'agissant du désarmement nucléaire est la mise en œuvre du Traité conclu entre la Fédération de Russie et les États-Unis d'Amérique sur de nouvelles réductions et limitations des armements stratégiques offensifs. Ce Traité remplace le Traité START, arrivé à expiration le 4 décembre 2009, et le Traité de Moscou sur la réduction des armements stratégiques offensifs de 2002. Le nouveau Traité fait obligation à chacune des parties de réduire et de limiter ses armements stratégiques offensifs de façon que, sept ans après son entrée en vigueur et au-delà, le nombre total de ces armes ne dépasse pas 700 missiles balistiques intercontinentaux, missiles balistiques lancés par sous-marins et bombardiers, 1 550 ogives déployées et 800 lanceurs de missiles balistiques intercontinentaux, missiles balistiques lancés par sous-marins et lourds déployés et non déployés.

Ainsi, la Russie et les États-Unis ont, une nouvelle fois, démontré leur volonté de procéder à des réductions massives de leurs armements stratégiques offensifs. Les parties sont convenues de réduire le nombre total d'ogives d'un tiers et le nombre de vecteurs stratégiques de plus de la moitié.

La Russie et les États-Unis travaillent de façon systématique à l'application du Traité. Nous croyons que l'expérience accumulée dans le cadre de la mise en œuvre des Traités START sera utile pour déterminer les conditions, le contenu et le rythme des futures réductions et limitations des armements stratégiques offensifs.

S'agissant des prochaines mesures de désarmement nucléaire, nous attachons une grande importance au document final de la Conférence d'examen du TNP de 2010. Nous croyons que ce document a créé une base solide en vue de la poursuite des actions multilatérales en ce domaine. Nous croyons que ses dispositions doivent être appliquées de façon globale et concertée.

Il devient de plus en plus évident que les efforts de deux puissances nucléaires, fussent-elles des grandes puissances, ne sont pas suffisants pour faire progresser le désarmement nucléaire. Il reste difficile de parvenir à l'objectif d'une élimination universelle et complète des armes nucléaires si le processus reste limité aux seuls États appartenant au groupe des cinq États dotés de ces armes.

La Russie est disposée à poursuivre sa quête en faveur de réductions vérifiables et irréversibles des armes nucléaires, conformément aux obligations qui lui incombent en vertu de l'article VI du TNP. Cependant, cet objectif ne pourra être atteint que dans le contexte d'une démarche globale. Pour y parvenir, il faut mettre en œuvre une approche intégrée basée sur un renforcement de la stabilité stratégique et sur la mise en place d'une sécurité égale et indivisible pour tous, en veillant, notamment, à réunir les conditions suivantes: poursuite du processus de désarmement nucléaire par l'ensemble des États dotés d'un potentiel nucléaire et adjonction progressive de ces mêmes États aux efforts déjà entrepris en ce domaine par la Russie et les États-Unis; prévention du déploiement d'armes dans l'espace; mise en place de garanties visant à faire en sorte que les États ne disposent pas de moyens nucléaires destinés à leur conférer une supériorité décisive; interdiction du développement des capacités conventionnelles et de la création d'un «potentiel de compensation»; renonciation à la mise au point de systèmes stratégiques de défense antimissile qui nuisent à la stabilité stratégique et mettent en péril le système de vérifications et les équilibres qui garantissent la parité au niveau mondial; élimination des déséquilibres quantitatifs et qualitatifs dans le domaine conventionnel, parallèlement à la résolution d'autres problèmes internationaux, notamment au règlement des conflits régionaux; entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires; et, enfin, pérennisation effective des principaux instruments multilatéraux de désarmement et de non-prolifération.

Récemment, on a assisté à une multiplication des propositions d'initiatives relatives au désarmement nucléaire, lesquelles renferment de nombreux éléments qui vont dans le sens des actions proposées par la Russie. Prenant en considération ces initiatives, nous souhaitons que des échanges constructifs s'engagent sur ce point avec toutes les parties intéressées.

Nous prévoyons d'exposer nos points de vue et nos conceptions concernant les autres aspects du désarmement et de la non-prolifération nucléaires à l'occasion des prochains débats thématiques.

Le Président (*parle en anglais*): Je remercie l'Ambassadeur de la Fédération de Russie de sa déclaration. Je donne maintenant la parole à l'Ambassadrice de la Croatie, qui s'exprimera au nom du groupe informel d'États observateurs.

M^{me} Vuković (Croatie) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, au nom du groupe informel d'États observateurs, je tiens à appuyer le projet de calendrier d'activités que vous avez présenté en accord avec les six Présidents et qui nous a été distribué lors de la séance plénière de la semaine dernière.

Les dates du 14 juin et du 28 août, qui seront consacrées à la question de la revitalisation de la Conférence, intéressent plus spécifiquement notre groupe.

Comme nous l'avons indiqué dans notre précédente déclaration, nous partageons pleinement la conviction ferme partagée par le Secrétaire général de la Conférence, à savoir que des réformes de procédure pourraient effectivement servir de base à l'apparition d'une volonté politique. La question de la revitalisation de la Conférence va bien au-delà de la question de son élargissement. Compte tenu des derniers événements survenus à la Conférence et dans son environnement, notamment des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, ce thème de discussion est nécessaire et arrive à point nommé.

Quel que soit le statut juridique du document, nous espérons que la Conférence pourra le mettre en œuvre.

À l'image des orateurs qui nous ont précédés, nous tenons à souhaiter la bienvenue à nos nouveaux collègues, les Ambassadeurs de la Bulgarie, de l'Italie et de la Finlande. Nous nous réjouissons de poursuivre une coopération efficace avec eux.

Le Président (*parle en anglais*): Je remercie l'Ambassadeur de la Croatie, s'exprimant au nom du groupe informel d'États observateurs, de sa déclaration et de son appui, et je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur de la Chine.

M. Wu Haitao (Chine) (*parle en chinois*): Monsieur le Président, puisque c'est la première fois que la délégation chinoise prend la parole en séance plénière depuis votre accession à la présidence, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter d'avoir accédé à la présidence et de vous dire que nous apprécions les efforts que vous faites pour conduire la Conférence vers le commencement d'un travail de fond. La délégation chinoise appuie le calendrier d'activités que vous-même et les autres Présidents de la session annuelle avez proposé pour la prochaine phase de nos travaux, et nous coopérerons pleinement avec vous. Je saisis également cette occasion de souhaiter une chaleureuse bienvenue aux collègues qui sont récemment entrés en fonction ici.

Monsieur le Président, au cours de la première session du Comité préparatoire de la Conférence des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) chargée d'examiner ce Traité en 2015, qui vient de s'achever, les États parties ont eu un échange de vues approfondi consacré à l'exécution du plan d'action contenu dans le document final de la huitième Conférence d'examen du TNP et aux procédures relatives à la prochaine Conférence d'examen. Ils ont également eu un débat consacré spécifiquement à la question du désarmement nucléaire. Nous sommes heureux de constater que tous les États parties s'emploient activement à exécuter le plan d'action, et que l'objectif de l'interdiction complète et de l'élimination totale des armes nucléaires et de la création d'un monde exempt de ces armes est de plus en plus largement accepté.

En tant qu'État doté d'armes nucléaires, la Chine ne s'est jamais dérobée à ses responsabilités en matière de désarmement nucléaire, et elle a toujours prôné l'interdiction complète et l'élimination totale de ces armes. Depuis cinquante ans, la Chine a pris un certain nombre d'initiatives en faveur d'un désarmement nucléaire, et elle a pris des mesures concrètes par lesquelles elle a apporté sa propre contribution au processus international de désarmement nucléaire. La délégation chinoise estime qu'au vu des nouvelles circonstances, la communauté internationale devrait continuer à promouvoir le processus de désarmement nucléaire sous quatre angles différents:

En premier lieu, elle devrait réduire efficacement le risque de guerre nucléaire.

Depuis l'invention de l'arme nucléaire, l'humanité a toujours vécu sous la terrible menace d'une guerre nucléaire. Pour pouvoir garantir une sécurité universelle, le monde doit tout d'abord se libérer du risque de guerre nucléaire. Depuis que la Chine s'est dotée de l'arme nucléaire, le Gouvernement chinois est profondément attaché au principe du non-recours en premier à ces armes quels que soient le moment et les circonstances, et il s'est engagé, sans condition, à ne pas employer ou menacer d'employer l'arme nucléaire contre les États qui n'en possèdent pas ou qui font partie de zones exemptes d'armes nucléaires.

La délégation chinoise estime qu'en réduisant la place de l'arme nucléaire dans les doctrines de sécurité de tous les États et en renonçant aux politiques d'intimidation nucléaire basées sur la première utilisation de l'arme nucléaire, il serait possible de contribuer grandement à l'amélioration de l'environnement stratégique international et de réduire efficacement le risque de guerre nucléaire. Les États dotés d'armes nucléaires doivent s'engager sans équivoque à promouvoir le principe du non-recours en premier à l'arme nucléaire, et ils doivent négocier et conclure un traité dans lequel ils prendront l'engagement mutuel de ne pas être les premiers à utiliser l'arme nucléaire. Ils doivent également s'engager clairement à ne pas employer ou menacer d'employer l'arme nucléaire contre les États qui n'en sont pas dotés ou qui font partie de zones exemptes d'armes nucléaires, et négocier et conclure dès que possible un instrument international juridiquement contraignant à cet effet.

En deuxième lieu, la communauté internationale doit constamment promouvoir le processus de désarmement nucléaire.

Pour parvenir à l'interdiction complète et à l'élimination totale des armes nucléaires et instaurer un monde débarrassé de ces armes, nous devons nous efforcer sans relâche de promouvoir le processus de désarmement nucléaire. À cet égard, tous les États dotés d'armes nucléaires doivent prendre des mesures concrètes pour satisfaire aux obligations qu'ils ont contractées en vertu de l'article VI du TNP, et ils doivent renoncer publiquement à la possession indéfinie de ces armes. Les pays qui possèdent les arsenaux nucléaires les plus importants doivent faire un pas de plus en procédant à des réductions massives, vérifiables et irréversibles de leurs arsenaux. Lorsque les conditions seront réunies, les autres États dotés d'armes nucléaires devront également se joindre au processus multilatéral de négociation sur le désarmement nucléaire. Pour finalement parvenir à l'interdiction complète et à l'élimination totale de ces armes, la communauté internationale devra, le moment venu, élaborer un programme progressif, réaliste et de longue haleine comprenant la conclusion d'un traité sur un désarmement nucléaire général et complet.

La Chine mène avec détermination une stratégie nucléaire basée sur la légitime défense. Elle a toujours fait preuve de la plus grande retenue s'agissant de l'échelle de développement de ses armes nucléaires, et elle continuera à maintenir ses forces nucléaires au niveau le plus bas possible pour lui permettre de répondre à ses besoins nationaux de sécurité. Elle n'a jamais déployé d'armes nucléaires à l'étranger, elle n'a jamais participé et ne participera jamais à une course aux armements sous quelque forme que ce soit. Cela constitue déjà, en soi, une contribution unique à la cause du désarmement nucléaire.

En troisième lieu, la communauté internationale doit faire des efforts pour promouvoir l'entrée en vigueur, à la date la plus rapprochée possible, du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) et l'ouverture rapide de négociations sur un traité visant à interdire la production de matières fissiles.

Le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) et le Traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles représentent deux étapes importantes sur la voie de l'interdiction complète et de l'élimination totale des armes nucléaires. La Chine a participé de façon constructive à la négociation du TICE, et en 1996, elle a signé le Traité et déclaré un moratoire sur ses expérimentations nucléaires. Le Gouvernement chinois est déterminé à ratifier le Traité dès que possible, et il continuera à faire des efforts constructifs dans ce sens. Nous souhaitons travailler avec la communauté internationale dans le cadre d'un effort conjoint destiné à promouvoir l'entrée en vigueur rapide du Traité. La Chine appuie l'ouverture, dès que possible, de négociations sur un traité sur les matières fissiles dans le cadre de la Conférence du désarmement.

En quatrième lieu, la communauté internationale doit se conformer aux principes du maintien de la stabilité et des équilibres stratégiques mondiaux et faire en sorte que la sécurité des États ne soit pas compromise, ce qui est une condition préalable à tout futur progrès du processus international de limitation des armements et de désarmement. Si cet équilibre venait à être perturbé, le processus de limitation des armements et de désarmement serait bloqué et risquerait même de régresser.

La délégation chinoise estime que la mise au point de systèmes de défense antimissile, qui nuit à l'équilibre stratégique et à la stabilité du monde, doit être abandonnée, qu'il convient de promouvoir avec énergie les négociations multilatérales sur la non-militarisation de l'espace extra-atmosphérique et la prévention d'une course aux armements dans l'espace, et que nous devons nous employer activement à instaurer une sécurité globale, collective et concertée. C'est seulement à travers ces mesures que nous pourrions continuer à faire progresser le processus de désarmement nucléaire et créer un environnement stratégique international favorable.

Le Président (*parle en anglais*): Je remercie l'Ambassadeur de la Chine de sa déclaration et de son appui, et je donne la parole à la représentante du Danemark, qui s'exprimera au nom de l'Union européenne.

M^{me} Gounari (Danemark) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne. Le pays adhérent (Croatie) s'associe à cette déclaration.

Permettez-nous d'abord, Monsieur le Président, de vous féliciter et de féliciter vos prédécesseurs pour l'énergie et les efforts inlassables que vous avez déployés pour faire avancer nos travaux.

Dans notre déclaration du 24 janvier 2012, nous avons exposé la position globale de l'Union européenne concernant la situation actuelle de la Conférence du désarmement. Nous demeurons vivement préoccupés par le blocage persistant de cette instance. Du point de vue de l'Union européenne, le commencement immédiat d'un travail de fond à travers l'adoption et l'exécution d'un programme de travail basé sur le document CD/1864 représente une priorité absolue. Il pourrait être utile d'engager des discussions de fond pour atteindre cet objectif. Nous tenons à vous remercier de nous avoir soumis le calendrier des discussions contenu dans le document CD/WP.571/Rev.1, mais nous soulignons une fois de plus que, pour nous, cette nouvelle approche ne peut en aucun cas se substituer à notre priorité principale, qui est l'adoption et l'exécution d'un programme de travail devant conduire à l'ouverture de négociations, lesquelles constituent le cœur du mandat de la Conférence. Cette approche nous donnera l'occasion d'échanger de façon relativement détaillée nos points de vue sur les grandes questions inscrites à l'ordre du jour de la Conférence.

L'Union européenne réaffirme son attachement aux efforts mondiaux destinés à rendre ce monde plus sûr pour chacun d'entre nous et créer les conditions nécessaires à un monde sans armes nucléaires, conformément aux objectifs inscrits dans le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), de façon à promouvoir la stabilité internationale, sur la base du principe de sécurité non diminuée pour tous. Le TNP reste le fondement du régime mondial de non-prolifération et de désarmement nucléaires. Face aux risques actuels de prolifération, nous sommes convaincus qu'aujourd'hui plus que jamais, le TNP est indispensable. Nous devons préserver et renforcer son autorité et son intégrité. Avec l'adoption, par consensus, du plan d'action ambitieux énoncé dans le document final de la Conférence d'examen du TNP de 2010, les États parties ont réaffirmé leur détermination commune à respecter les obligations du TNP et à atteindre ses objectifs. Le succès de la première session du Comité préparatoire de la Conférence d'examen du TNP de 2015, qui s'est tenue à Vienne du 30 avril au 11 mai 2012, a été une confirmation de cette détermination commune. L'Union européenne exhorte tous les États à s'employer à exécuter, sans retard et de façon équilibrée, l'ensemble des mesures destinées à renforcer les trois piliers du Traité. L'exécution du plan d'action est une responsabilité collective qui relève de l'ensemble des États parties. Dans ce contexte, l'Union européenne se félicite des rencontres organisées par les États dotés d'armes nucléaires dans le prolongement de la Conférence d'examen du TNP, ainsi que des initiatives prises par ceux de ses États membres qui ne possèdent pas d'armes nucléaires dans le but de promouvoir la mise en œuvre du document final de 2010.

L'Union européenne appuie fermement les recommandations de la Conférence d'examen du TNP de 2010 concernant la mise en œuvre de la résolution de 1995 sur le Moyen-Orient, qui prévoit, en particulier, la tenue, en 2012, d'une conférence sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires, d'autres armes de destruction massive et de leurs vecteurs dans cette région. Nous avons activement contribué à ce processus à travers deux séminaires que nous avons organisés en 2008 et 2011. Dans le cadre de la préparation de la Conférence de 2012 et au-delà, l'Union européenne espère travailler avec

l'animateur des discussions et avec l'ensemble des États concernés et intéressés, notamment à travers des initiatives qui seront prises dans le prolongement du séminaire de 2011.

Pour en revenir au thème de la discussion d'aujourd'hui, je voudrais souligner que l'Union européenne souhaite la poursuite du désarmement nucléaire. L'Union européenne n'a de cesse de souligner la nécessité de poursuivre les réductions globales des stocks d'armes nucléaires dans le monde, notamment de la part des États qui possèdent les arsenaux les plus importants, en tenant compte des principes d'irréversibilité, de vérifiabilité et de transparence qui doivent guider l'ensemble des mesures qui sont prises dans le domaine du désarmement nucléaire et de la limitation des armements dans le but de contribuer à l'instauration et au maintien de la paix, de la sécurité et de la stabilité internationales. En conséquence, l'Union européenne accueille avec satisfaction la volonté accrue de transparence manifestée par certains États dotés d'armes nucléaires, notamment ceux d'entre eux qui sont membres de l'Union, en ce qui concerne les armes nucléaires en leur possession, et elle appelle tous les autres États concernés à agir dans le même sens.

L'Union européenne a accueilli avec satisfaction l'entrée en vigueur du nouveau Traité START conclu entre les États-Unis d'Amérique et la Fédération de Russie. La mise en œuvre de ce traité et la poursuite du processus bilatéral de désarmement sont deux aspects importants de l'action en faveur du désarmement. L'Union européenne encourage les États-Unis et la Fédération de Russie à poursuivre les négociations dans le but de procéder à de nouvelles réductions de leurs arsenaux nucléaires, notamment de leurs armements non stratégiques.

Le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires revêt une importance cruciale pour le désarmement et la non-prolifération nucléaires, et il est une priorité absolue aux yeux de l'Union européenne, laquelle exhorte tous les États qui ne l'ont pas encore fait, en particulier les États visés à l'annexe 2, à signer et ratifier le Traité à la date la plus rapprochée possible. En attendant l'entrée en vigueur du Traité, l'Union européenne exhorte tous les États à appliquer un moratoire sur les explosions nucléaires expérimentales ou sur toute autre explosion nucléaire, et à s'abstenir de toute mesure susceptible de compromettre la réalisation des objectifs inscrits dans le Traité.

L'Union européenne attache une importance prioritaire à l'ouverture immédiate de négociations sur un traité visant à interdire la production de matières fissiles, étape indispensable sur la voie de la réalisation des obligations et de l'objectif ultime inscrits à l'article VI du TNP. Nous traiterons la question des matières fissiles dans une déclaration séparée.

L'Union européenne demeure vivement préoccupée par le blocage persistant de la Conférence du désarmement, notamment par l'incapacité chronique de cette instance à se mettre d'accord sur un programme de travail, en dépit des efforts récemment accomplis pour parvenir à un consensus. Nous exhortons les Présidents de cette année à continuer à travailler avec énergie pour surmonter ce blocage alors que nous débattons des thèmes importants qui figurent dans le calendrier, et nous les assurons de notre engagement et de notre coopération indéfectibles.

Le Président (*parle en anglais*): Je remercie la représentante du Danemark, s'exprimant au nom de l'Union européenne, de sa déclaration et de ses paroles aimables.

Je donne maintenant la parole au représentant de la Turquie.

M. Öskiper (Turquie) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, après ce qui a été dit lors de la séance plénière de la semaine dernière, nous avons compris que nous aurions l'occasion de présenter nos positions concernant le calendrier d'activités au cours de la séance plénière d'aujourd'hui. Permettez-moi trois brèves observations à ce sujet. Je serai très bref pour permettre à chacun, du moins à un maximum de personnes, d'exprimer son point de vue.

En premier lieu, nous avons étudié ce texte avec attention, et nous avons hâte de poursuivre nos discussions sur les différents points de l'ordre du jour. Il a été précisé, précédemment, que ce document était le fruit des consultations menées par les six présidences de la session. S'il faut en déduire que le Président a eu des consultations bilatérales, je dois préciser que la Turquie ne figure pas au nombre des délégations qui ont été consultées.

En deuxième lieu, Monsieur le Président, nous constatons qu'un nouveau point a été inséré dans le calendrier d'activités, à savoir la question de la revitalisation de la Conférence. Nous attendons avec impatience les discussions sur ce point, car il ne fait aucun doute que la Conférence a besoin d'être revitalisée. Pour indiquer très clairement à la Conférence et aussi pour mémoire, je précise qu'aux yeux de la Turquie, le concept de revitalisation de la Conférence implique nécessairement l'ouverture de négociations, et rien d'autre. Les paragraphes du corps de la résolution 66/66 doivent nous orienter dans la compréhension de ce que nous devons traiter au titre de cette rubrique.

Enfin, Monsieur le Président, la délégation turque est convaincue que les présidences présentes et à venir de la Conférence continueront à faire le maximum pour parvenir à l'adoption d'un programme de travail consensuel ouvrant la voie à des négociations. Telle demeure la priorité de la Turquie. Aucune autre forme de discussions, que ce soit en séance officieuse ou en séance plénière officielle, ne saurait remplacer la tenue de négociations officielles.

Monsieur le Président, pour conclure, comme pour les autres points de l'ordre du jour, nous exposerons dans le détail notre position concernant la question de la revitalisation de la Conférence lorsque celle-ci en sera officiellement saisie.

Le Président (*parle en anglais*): Je remercie le représentant de la Turquie de sa déclaration.

Une précision: les consultations ont eu lieu avec les groupes régionaux et avec les cinq autres présidences de la session annuelle. Notre délégation n'a engagé aucune consultation bilatérale. Seules les délégations qui avaient des observations à formuler nous ont contactés, mais nous n'avons engagé aucune consultation bilatérale concernant ce texte. J'ai mené une consultation régionale, avec le Groupe d'États d'Europe occidentale et d'autres États, au cours de laquelle la Turquie était représentée, mais il n'y a pas eu de consultations bilatérales avec les autres pays. Comme vous pouvez l'imaginer, une telle entreprise serait impossible à réaliser pour nous du point de vue logistique. Merci donc d'en prendre note, mais nous avons également pris note de votre déclaration.

Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur du Pakistan.

M. Akram (Pakistan) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter d'avoir accédé à la présidence de la Conférence du désarmement et de vous dire notre appréciation pour les efforts que vous avez faits pour susciter l'adoption du calendrier d'activités sur lequel nous commençons à travailler aujourd'hui.

S'agissant du calendrier d'activités, j'ai pris la parole pour exprimer notre position sur le désarmement nucléaire, qui est non seulement le plus important des points de l'ordre du jour, mais aussi la raison d'être de la Conférence du désarmement.

La Conférence a été créée, aux termes du paragraphe 120 du document final adopté par l'Assemblée générale lors de sa première session extraordinaire consacrée au désarmement, comme l'«unique instance multilatérale de négociation dans le domaine du désarmement». De fait, le motif qui a conduit la Communauté internationale à adopter ce document a été exprimé dans le premier paragraphe du préambule: l'Assemblée générale s'est déclarée alarmée par la menace que représente l'existence d'armes nucléaires pour la survie même de l'humanité. Si l'Assemblée générale a indiqué, au paragraphe 19, que l'objectif ultime des efforts des États dans le processus de désarmement était le désarmement général et complet, elle a également préconisé, dans le même paragraphe, de «véritables mesures de désarmement» tenant compte de la nécessité pour les États de sauvegarder leur sécurité. Au paragraphe 20, l'Assemblée générale indique que «au nombre de ces mesures, des mesures efficaces de désarmement nucléaire et la prévention de la guerre nucléaire ont la plus haute priorité».

C'est pourquoi, pour ma délégation, il n'existe aucun doute sur la question de savoir où se trouve la priorité absolue des travaux de la Conférence du désarmement. Notre conviction en faveur du désarmement nucléaire est fermement ancrée dans le document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, lequel a été adopté par consensus.

La priorité absolue accordée par le Pakistan au désarmement nucléaire l'est aussi par le Groupe des 21, qui comprend la moitié des États membres de la Conférence. La primauté de cette question a également été affirmée par le Mouvement des pays non alignés, un groupe d'États auquel appartiennent 118 États Membres des Nations Unies. Pourtant, l'appel en faveur de l'ouverture de négociations sur une convention relative aux armes nucléaires reste ignoré. De toute évidence, certains États ne souhaitent pas ouvrir de négociations sur cette question, malgré les plus de trente années qui se sont écoulées depuis l'adoption de ce document. Il est intéressant de constater que les États qui sont à l'origine du blocage sur le désarmement nucléaire sont aussi les plus prompts à déplorer le blocage du mécanisme international de désarmement.

Lorsque, en octobre 2008, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies a détaillé la proposition en cinq points qu'il soumettait pour contribuer à la revitalisation du mécanisme international de désarmement, il a, dans sa toute première proposition, exhorté les États dotés d'armes nucléaires à respecter les obligations qu'ils avaient souscrites en vertu du TNP en ouvrant des négociations sur des mesures efficaces devant conduire à un désarmement nucléaire. N'oublions pas que la responsabilité qui incombe aux États dotés d'armes nucléaires ne découle pas uniquement du TNP. Le paragraphe 65 du document final de la première session extraordinaire consacrée au désarmement impose des obligations similaires aux États dotés d'armes nucléaires. En fait, le paragraphe 48 de ce même document confie aux États dotés d'armes nucléaires des responsabilités particulières s'agissant de la réalisation des objectifs de désarmement nucléaire. Cependant, dans la réalité, trois décennies se sont écoulées sans que la Conférence du désarmement n'ait pu ne serait-ce que négocier sur cette question de désarmement pourtant unique et essentielle. Devant le refus répété des États de négocier sur un désarmement nucléaire, on ne peut s'empêcher de se demander si le désarmement nucléaire n'a pas été un mirage créé de toute pièce, une oasis aussi éloignée de nous qu'il y a plusieurs décennies, dont le seul but était de rendre plus acceptable la discrimination inhérente au TNP aux yeux des États non dotés d'armes nucléaires.

Alors que le monde continue de s'employer à réduire le nombre d'armes nucléaires, nous semblons oublier, souvent, les aspects qualitatifs du désarmement nucléaire. Au XXI^e siècle, la course aux armements n'est pas une question de quantité d'armes, mais de sophistication et de technologie militaires. Anticipant les effets de l'essor technologique, le paragraphe 39 du document final affirme: «Les mesures qualitatives et les mesures

quantitatives de désarmement sont les unes et les autres importantes pour mettre fin à la course aux armements. L'action menée à cette fin doit comprendre des négociations sur la limitation et l'arrêt du perfectionnement qualitatif des armements, spécialement celui des armes de destruction massive.». Confirmant l'importance de cette affirmation, le paragraphe 50 du même document souligne la nécessité de mettre un terme au perfectionnement qualitatif et à la mise au point de systèmes d'armes nucléaires.

Inversement, contrastant avec les affirmations et les objectifs susmentionnés, certains États dotés d'armes nucléaires continuent à investir massivement dans la mise au point de technologie sophistiquée et dans la modernisation de leurs arsenaux nucléaires, de leurs systèmes d'armement et de leurs vecteurs. Sur le plan qualitatif, on assiste à une prolifération verticale extraordinaire des armes nucléaires, qui est à l'origine d'une aggravation de la course aux armements.

Certaines grandes puissances nucléaires continuent à mener des politiques basées sur le concept de dissuasion nucléaire, alors que la guerre froide a pris fin il y a maintenant plus de vingt ans. Comment peuvent-ils affirmer que le contexte mondial actuel est favorable à des progrès sur le front du désarmement nucléaire, alors qu'ils ont apporté la démonstration de leur insatiable désir d'acquérir des armes nucléaires toujours plus puissantes et toujours plus dévastatrices? Leurs partenaires, qui jouissent de l'avantage d'être protégés par une force de dissuasion nucléaire tout en pouvant s'offrir le luxe de prêcher pour un désarmement nucléaire auprès des autres États, sont également complices. Le refus de ces États d'engager des négociations sur un désarmement nucléaire est pour le moins stupéfiant au regard de l'affirmation de l'engagement de ces mêmes États en faveur du «zéro nucléaire». Seule une politique affichée des «deux poids, deux mesures» peut expliquer un tel écart entre les engagements et les actes.

La menace liée à l'existence et à la poursuite de la modernisation des armes nucléaires comporte une autre dimension. L'idée que ces armes pourraient être employées, y compris contre les États qui n'en possèdent pas, n'est pas uniquement condamnable moralement; elle est aussi contraire à la Charte des Nations Unies. Aux termes de l'Article 2 de la Charte, les États renoncent à recourir à la menace ou à l'emploi de la force. Cette obligation concerne aussi la menace ou l'emploi de l'arme nucléaire. En effet, dans son avis consultatif du 8 juillet 1996, la Cour internationale de Justice (CIJ) a estimé que «la menace ou l'emploi d'armes nucléaires serait généralement contraire aux règles du droit international applicables dans les conflits armés, et plus particulièrement aux principes et règles du droit humanitaire».

De plus, pour les sept votes organisés sur cette question séparée concernant le désarmement nucléaire, les juges de la Cour ont voté à l'unanimité pour affirmer qu'il existait «une obligation de poursuivre de bonne foi et de mener à terme des négociations conduisant au désarmement nucléaire dans tous ses aspects, sous un contrôle international strict et efficace».

Monsieur le Président, pour ce qui est des priorités, aucune question ne saurait avoir la primauté sur celle du désarmement nucléaire. À l'instar des autres États membres du Mouvement des pays non alignés, le Pakistan estime que la Conférence doit sans tarder agir sur la base de l'obligation qui lui incombe de négocier une convention relative à un désarmement nucléaire si elle entend justifier les motifs qui ont conduit à sa création.

Le Président (*parle en anglais*): Je remercie l'Ambassadeur du Pakistan de sa déclaration et de ses paroles aimables. Je donne maintenant la parole au représentant de l'Inde.

M. Vipul (Inde) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, la délégation indienne accueille avec satisfaction les efforts que vous faites pour organiser les débats de la Conférence du désarmement autour des questions inscrites à son ordre du jour.

Nous voudrions également rappeler que, lors de la séance plénière du 15 mai dernier, notre Ambassadeur a fait une déclaration dans laquelle il a exposé notre position sur les différentes priorités inscrites à l'ordre du jour de la Conférence. Permettez-moi de revenir brièvement sur la question du désarmement nucléaire, laquelle est le sujet de notre débat d'aujourd'hui.

L'Inde est prioritairement attachée à l'idée d'un désarmement nucléaire mondial, non discriminatoire et vérifiable, un principe qui jouit d'un appui énergique et constant dans notre pays. En 1988, notre Premier Ministre de l'époque, M. Rajiv Gandhi, a présenté à la troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement un plan d'action pour un ordre mondial débarrassé de l'arme nucléaire et non violent. Ce plan d'action en renfermait une vision et une feuille de route pour atteindre l'objectif d'un désarmement nucléaire universel, non discriminatoire, progressif et vérifiable suivant un calendrier précis. Nous demeurons attachés à cet objectif et à la réalisation de la vision qu'il incarne.

L'élimination complète des armes nucléaires est un objectif auquel la communauté internationale est attachée depuis longtemps. Dans sa toute première résolution, adoptée à l'unanimité en 1946, l'Assemblée générale a appelé de ses vœux l'élimination des arsenaux nationaux des armes atomiques et de toutes les autres armes de grande importance adaptables à des fins de destruction massive. Le document final de la première session extraordinaire consacrée au désarmement, unique document relatif au désarmement nucléaire adopté par consensus par la communauté internationale, fait également du désarmement nucléaire la priorité absolue.

Nous pensons qu'un désarmement nucléaire peut être réalisé à travers un processus progressif reposant sur un engagement universel et sur un régime multilatéral non discriminatoire et concerté. En particulier, nous pensons qu'il est nécessaire d'engager des échanges constructifs entre l'ensemble des États possesseurs d'armes nucléaires, afin de bâtir la confiance et de réduire le rôle de l'arme nucléaire dans les affaires internationales et les doctrines de sécurité.

Il est primordial de prendre des mesures progressives en vue de délégitimer les armes nucléaires et d'atteindre l'objectif de l'élimination complète de ces armes. À cet égard, il est judicieux de prendre des mesures visant à réduire les risques découlant de l'utilisation accidentelle ou malveillante des armes nucléaires, de renforcer les mesures visant à limiter l'emploi des armes nucléaires et de réduire le niveau d'alerte de ces armes. Les résolutions présentées par l'Inde à la Première Commission reprennent très largement ces propositions, et elles ont rencontré un appui croissant de la part de la communauté internationale. Dans le document de travail que nous avons soumis à la Conférence en février 2007, et qui porte la cote CD/1816, l'Inde a proposé un certain nombre de ces mesures, notamment la réaffirmation de l'engagement sans équivoque de tous les États dotés d'armes nucléaires en faveur de l'objectif de l'élimination complète de ces armes et des mesures juridiques spécifiques telles qu'un accord mondial de non-recours en premier à ces armes.

Les pays qui possèdent les arsenaux nucléaires les plus importants portent une responsabilité particulière en ce qui concerne les progrès du désarmement nucléaire. À cet égard, nous accueillons avec satisfaction la ratification du nouveau Traité START conclu entre les États-Unis d'Amérique et la Fédération de Russie. Les efforts doivent se poursuivre dans le but de susciter l'élan nécessaire pour parvenir à l'objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires.

En tant qu'unique instance multilatérale de négociations dans le domaine du désarmement, la Conférence du désarmement porte la lourde responsabilité de promouvoir l'objectif de l'élimination complète des armes nucléaires. La nécessité de progresser

vers cet objectif demeure aussi importante aujourd'hui qu'il y a trente ans, période au cours de laquelle l'Assemblée générale, lors de sa première session extraordinaire consacrée au désarmement, a défini le désarmement nucléaire comme la priorité absolue de la communauté internationale sur le front du désarmement. L'Inde reste disposée à travailler avec les autres États membres pour promouvoir les négociations multilatérales de désarmement nucléaire à la Conférence du désarmement.

Le Président (*parle en anglais*): Je remercie le représentant de l'Inde de sa déclaration et de ses paroles aimables. Je donne maintenant la parole à l'Ambassadrice des États-Unis d'Amérique.

M^{me} Kennedy (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, nous vous remercions d'avoir élaboré un calendrier pour des discussions thématiques. Bien entendu, comme beaucoup l'ont déjà dit, notre objectif commun doit être de parvenir à un consensus sur un programme de travail autorisant des négociations. Ces négociations doivent porter sur un traité visant à interdire la production de matières fissiles, objectif qui est le nôtre depuis la première session extraordinaire de l'Assemblée générale de 1978 et auquel beaucoup d'entre nous se sont déjà référés aujourd'hui.

Les États-Unis d'Amérique ont récemment présenté une déclaration détaillée consacrée au désarmement, lors de la première session du Comité préparatoire de la Conférence d'examen du TNP de 2015 tenue à Vienne, laquelle intéresse directement nos discussions d'aujourd'hui. J'aimerais, si vous me le permettez, résumer pour mémoire quelques-uns des aspects essentiels de nos objectifs en matière de désarmement.

Beaucoup d'entre vous se souviendront probablement du discours prononcé à Prague, en avril 2009, dans lequel le Président Obama a souligné les dangers nucléaires du XXI^e siècle et déclaré que, pour éloigner ces menaces, les États-Unis réaffirmaient leur détermination sans faille à rechercher la paix et la sécurité d'un monde débarrassé des armes nucléaires. S'exprimant à Séoul en mars dernier, le Président des États-Unis a réaffirmé que notre pays appuyait cet objectif, et présenté les mesures pratiques qu'il entendait prendre à brève échéance pour avancer dans cette direction.

Les États-Unis mettent leur parole en pratique en ce qui concerne le désarmement nucléaire. Depuis plus de quarante ans, ils réduisent progressivement leur arsenal nucléaire. En septembre 2009, le stock d'armes nucléaires des États-Unis avait été réduit de 84 % environ, passant de quelque 31 000 ogives nucléaires en 1978 à quelque 5 000. Lorsque le nouveau Traité START aura été mis en œuvre, les forces stratégiques nucléaires des États-Unis et de la Fédération de Russie seront ramenées à leur niveau le plus bas depuis les années 1950. De plus, lorsque le Président Obama a signé le nouveau Traité START en avril 2010, il a promis que les États-Unis s'emploieraient à élaborer un nouvel accord avec la Fédération de Russie dans le but de procéder à de nouvelles réductions massives de toutes les catégories d'armes nucléaires.

Les États-Unis procèdent actuellement à l'analyse qui a été préconisée dans le prolongement de l'Étude de la posture nucléaire de 2010, dans le but de fixer les objectifs de nouvelles réductions des armements nucléaires conformément aux impératifs stratégiques. En ce qui concerne la modernisation, qu'il me soit permis de réaffirmer dans les termes les plus clairs que l'Étude sur la posture nucléaire exclut la mise au point de nouvelles ogives nucléaires par les États-Unis, ainsi que toute nouvelle mission et développement de possibilités supplémentaires pour les ogives existantes.

Les États-Unis ont également fait preuve d'initiative à travers des mesures unilatérales de transparence. On peut citer, par exemple, la publication, en 2010, des chiffres relatifs aux stocks américains d'armes nucléaires, et l'expression, dans l'Étude sur la posture nucléaire, de la réduction de la place du nucléaire dans la stratégie nationale américaine. En outre, les responsables de la politique nucléaire des États-Unis examinent

actuellement les mesures techniques qu'il conviendrait de prendre pour garantir l'irréversibilité, la vérifiabilité et la transparence, qui sont des éléments essentiels du désarmement nucléaire.

Depuis la Conférence d'examen du TNP de 2010, les cinq États dotés d'armes nucléaires se réunissent régulièrement pour faire le point sur la réalisation des engagements qu'ils ont pris au titre du plan d'action relatif au TNP. Après la conférence de Londres, en 2009, et celle de Paris, en 2011, conférences qui ont réuni les cinq membres permanents du Conseil de sécurité, les États-Unis s'appêtent à organiser une conférence du même type à Washington, du 27 au 29 juin 2012, comme nous venons de l'annoncer lors de la première session du Comité préparatoire de la Conférence du TNP.

Pour ce qui est des expérimentations nucléaires, l'Administration Obama s'efforce de préparer le terrain à un réexamen positif par le Sénat du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Il va sans dire que les États-Unis appliquent volontairement, depuis 1992, un moratoire sur les explosions nucléaires expérimentales.

S'agissant de la question des matières fissiles, les États-Unis ne produisent plus d'uranium fortement enrichi de qualité militaire depuis 1964, et ils ont mis fin à la production de plutonium de qualité militaire en 1988. Ils travaillent depuis un certain nombre d'années avec la Fédération de Russie dans le but d'éliminer les stocks excédentaires d'uranium fortement enrichi et de plutonium susceptibles d'être utilisés pour la fabrication d'ogives nucléaires. En juillet 2011, les États-Unis et la Fédération de Russie ont mis en œuvre l'Accord sur la gestion et l'élimination du plutonium, ainsi que ses protocoles de 2006 et 2010, par lesquels ils se sont chacun engagés à éliminer au moins 34 tonnes d'excédents de plutonium de qualité militaire. C'est une quantité suffisante pour produire au total 17 000 armes nucléaires. Les États-Unis demeurent déterminés à parvenir à un accord avec la Fédération de Russie et l'Agence internationale de l'énergie atomique pour permettre à l'Agence de vérifier les programmes d'élimination mis en place par chaque partie.

Alors que nous réduisons nos stocks de matières fissiles, nous restons déterminés à négocier un traité visant à interdire la production de matières fissiles destinées à être utilisées dans la fabrication d'armes et d'autres dispositifs explosifs nucléaires, une étape que nous considérons comme la prochaine étape multilatérale logique et essentielle vers un désarmement nucléaire et comme un des principaux fondements des futures réductions des armements nucléaires dans le monde.

La mise en œuvre de l'agenda de Prague exposé par le Président Obama et du plan d'action adopté lors de la Conférence d'examen du TNP de 2010 est déjà bien engagée. D'importants progrès ont été réalisés, même si le travail qui reste à accomplir est encore considérable. La Conférence du désarmement doit, elle aussi, faire sa part dans la promotion du désarmement nucléaire, à commencer par cette prochaine étape logique essentielle dont nous parlerons en détail lors de la séance plénière de la semaine prochaine.

Enfin, Permettez-moi de souhaiter une très chaleureuse bienvenue à nos nouveaux collègues algérien et malaisien.

Le Président (*parle en anglais*): Je remercie l'Ambassadrice des États-Unis d'Amérique de sa déclaration et de ses paroles aimables. Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur de la France.

M. Simon-Michel (France): Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord, alors que je prends la parole pour la première fois sous votre présidence, de vous assurer de mon plein soutien et de vous féliciter de l'excellente concertation entre les membres de la plate-forme présidentielle.

La France s'associe à la déclaration prononcée au nom de l'Union européenne.

Monsieur le Président, le calendrier d'activités que vous nous proposez est pleinement pertinent. Il devrait permettre à l'ensemble des membres de cette enceinte, ainsi qu'aux États observateurs, d'aborder les thèmes inscrits à l'ordre du jour adopté en début d'année sous la présidence de l'Équateur. La France participera activement à ces débats. Il est clair pour moi que les discussions thématiques que nous allons avoir ne doivent pas se substituer à l'adoption, dès que possible, d'un programme de travail pour la Conférence du désarmement. Ce programme de travail doit permettre à la Conférence du désarmement d'accomplir la mission qui lui a été assignée, celle de négocier des accords de désarmement. Ce programme devra s'appuyer sur le document CD/1864, seul programme adopté à ce jour par consensus depuis plus de quinze ans, et s'appuyer sur l'excellent travail accompli en 2009 par l'Algérie. Il devra accorder à la négociation d'un traité d'interdiction de la production de matières fissiles pour les armes nucléaires la priorité qui correspond à l'urgence de cette négociation reconnue par la résolution 1887 (2009) du Conseil de sécurité de l'ONU, par l'action 15 du plan d'action du Document final de la Conférence d'examen du TNP de 2010 et par la résolution adoptée chaque année par l'Assemblée générale des Nations Unies.

Monsieur le Président, les actions et les engagements de la France en matière de désarmement nucléaire sont clairs. La France n'a jamais participé à la moindre course aux armements nucléaires. Elle applique le principe de stricte suffisance, c'est-à-dire qu'elle maintient son arsenal au niveau le plus bas possible, compatible avec le contexte stratégique. La dissuasion française, qui ne vise que des circonstances extrêmes de légitime défense, n'est pas contraire aux principes du droit international humanitaire rappelé par l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice de 1996.

Mon pays vient d'achever en fin d'année dernière la réduction d'un tiers de la composante aérienne de sa dissuasion annoncée en 2008. La France avait d'ores et déjà totalement démantelé la composante sol-sol de sa dissuasion nucléaire aussi bien pour les missiles et pour les têtes stratégiques que substratégiques et la France avait enfin réduit d'un tiers la composante sous-marine de sa dissuasion. Au total, en une quinzaine d'années seulement, la France aura réduit de moitié le nombre de ses têtes nucléaires, portant celui-ci à moins de 300.

La France a cessé la production, pour les armes nucléaires, de plutonium en 1992 et d'uranium hautement enrichi en 1996, et elle a démantelé les installations correspondantes, ce qui représente un effort financier toujours en cours de 6 milliards d'euros. Certains d'entre vous ont visité les sites de Pierrelatte et de Marcoule, et ils ont pu constater le caractère irréversible des opérations de démantèlement réalisées. Nous appelons tous les pays concernés, dans l'attente de la conclusion d'un traité sur l'interdiction de la production de matières fissiles pour les armes nucléaires, à respecter, comme la France le fait déjà, un moratoire immédiat et à prendre de telles mesures irréversibles. La France avait été, avec le Royaume-Uni, le premier État doté d'armes nucléaires à ratifier le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et à démanteler son site d'essais nucléaires, là encore de manière irréversible.

Ces efforts nationaux, rendus possibles par le contexte stratégique, ont été combinés avec des actions collectives, conduites avec les autres États nucléaires du Traité de non-prolifération.

Ainsi, la France n'a-t-elle ménagé avec ses partenaires des cinq États membres permanents du Conseil de sécurité (P5) aucun effort pour finaliser, en trois sessions, à Genève, en août dernier, à New York, en marge de la Première Commission, les négociations sur le protocole au Traité de Bangkok créant une zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud-Est, qui pourrait être signé prochainement. Ceci permettra de porter à près d'une centaine le nombre des États appartenant à une zone exempte d'armes nucléaires. De telles zones permettent utilement de codifier dans des instruments

multilatéraux les garanties de sécurité données par la France, à l'instar des autres États dotés, dans sa déclaration juridique de 1995, reprise dans la résolution 984 (1995) du Conseil de sécurité des Nations Unies. La France soutient enfin, à cet égard, l'organisation, en 2012, de la Conférence sur la création d'une zone exempte d'armes de destruction massive au Moyen-Orient, conformément au Document final de la Conférence d'examen du TNP.

La France a par ailleurs organisé la première réunion de suivi de la Conférence d'examen du TNP à l'attention du P5, à Paris, les 30 juin et 1^{er} juillet derniers. Cette conférence a permis de renforcer la concertation et la confiance entre États dotés d'armes nucléaires et de réaffirmer notre détermination à poursuivre la mise en œuvre d'actions concrètes destinées à assurer le plein respect de nos engagements à l'égard du TNP. Ces discussions ont permis de renforcer la transparence et la confiance nécessaires à la poursuite du désarmement. Un groupe sur la terminologie a été créé et nous allons nous réunir à nouveau à Washington les 28 et 29 juin prochains.

Monsieur le Président, le désarmement dépend avant toute chose de la confiance mutuelle entre les États et de la perception générale de la sécurité. Il ne peut être décidé en faisant abstraction du contexte stratégique dans lequel nous vivons. Ceci implique, d'une part, de trouver une solution urgente aux crises de prolifération, sans quoi le désarmement ne pourra pas progresser et, d'autre part, d'inscrire nos efforts de désarmement nucléaire dans le cadre plus vaste du désarmement général et complet et, donc, de tenir compte des autres armes de destruction massive (chimiques et biologiques) ainsi que du désarmement classique et de la maîtrise des armements classiques. Nous reviendrons sur cette question du désarmement général et complet ultérieurement. Plus que jamais, la France demeure engagée à poursuivre ses efforts pour construire un monde plus sûr pour tous et pour créer les conditions d'un monde sans armes nucléaires, conformément aux objectifs du Traité de non-prolifération nucléaire et d'une manière qui promeuve une sécurité internationale reposant sur le principe de la sécurité non diminuée pour tous.

Dans l'immédiat, ce contexte nous semble aujourd'hui mûr pour de nouveaux progrès, étape par étape. En concluant la négociation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, la Conférence du désarmement a agi pour limiter l'amélioration qualitative de l'arme nucléaire. Nous nous réjouissons des récentes ratifications de ce traité et nous appelons tous les États qui ne l'ont pas encore fait, en particulier ceux de l'annexe 2, à le faire sans tarder. La prochaine étape, toutefois, est celle d'une limitation quantitative des arsenaux, en interdisant la production de la matière première des armes, c'est-à-dire en interdisant la production des matières fissiles.

Cette négociation est un impératif que nous ont fixé le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale des Nations Unies. C'est aussi, pour la très grande majorité d'entre nous, un engagement pris dans le cadre du plan d'action adopté à la Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération nucléaire; nous devons trouver un moyen de le respecter. L'impasse dans laquelle nous nous trouvons est consternante.

Le Président (*parle en anglais*): Je remercie l'Ambassadeur de la France de sa déclaration et de ses paroles aimables. Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur du Japon.

M. Amano (Japon) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, puisque c'est la première fois que je prends la parole sous votre présidence, permettez-moi de vous féliciter d'avoir accédé à cette haute fonction. Considérant que l'adoption d'un programme de travail est primordiale pour progresser et mieux répondre aux fortes attentes de la communauté internationale, le Gouvernement japonais apprécie tous les efforts que vous faites pour organiser ces discussions de fond sur les questions centrales dont nous sommes saisis. Soyez assurés de l'appui indéfectible de ma délégation dans votre conduite des travaux de la Conférence du désarmement.

S'agissant du désarmement nucléaire, ces derniers temps ont été marqués par un certain nombre de réalisations. En particulier, les deux États qui possèdent les deux plus importants arsenaux nucléaires, à savoir les États-Unis et la Fédération de Russie, ont ratifié le nouveau Traité START, tandis que la France et le Royaume-Uni ont annoncé des réductions unilatérales. De plus, les cinq États dotés d'armes nucléaires ont établi un groupe de travail chargé de poursuivre le travail d'élaboration d'un glossaire de définition des principaux termes nucléaires. Le Japon se félicite de ces mesures volontaires et encourage les États dotés d'armes nucléaires à progresser davantage encore.

Toutefois, en dépit de cette évolution, il est primordial que tous les États possesseurs d'armes nucléaires entreprennent des efforts de désarmement au niveau multilatéral, afin de parvenir à l'objectif d'un monde sans armes nucléaires. Pour atteindre cet objectif ultime, le Japon pense que des mesures pratiques, efficaces et progressives sont indispensables. À cet égard, nous sommes prêts à participer, dans une perspective à long terme, à des discussions sur l'apparence que pourrait prendre un régime multilatéral de désarmement nucléaire ou une convention sur les armes nucléaires lors de la phase ultime du processus de désarmement nucléaire. Cependant, l'élimination totale de ces armes ne se fera pas en un jour ni par une seule convention. Il faudra engager un processus progressif. Dans ce contexte, nous considérons que les deux mesures suivantes sont les plus urgentes.

En premier lieu, comme nous l'avons indiqué cette année au cours d'une précédente séance plénière, le Japon reconnaît qu'un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles représente la prochaine étape logique sur notre chemin vers un monde sûr et pacifique exempt d'armes nucléaires. Je reviendrai plus en détail sur ce sujet au cours d'une prochaine séance.

En deuxième lieu, nous considérons l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) comme essentielle. Nous tenons à saisir cette occasion de saluer la ratification du TICE par l'Indonésie, en février dernier. Nous n'avons laissé passer aucune occasion d'exhorter tous les États non parties, en particulier les États visés à l'annexe 2, à signer et ratifier promptement le Traité, et nous continuerons à le faire. Par ailleurs, nous engageons tous les États possesseurs d'armes nucléaires à prolonger les moratoires existants sur les essais nucléaires et appelons tous les États à s'abstenir de tout nouvel essai en attendant l'entrée en vigueur du Traité.

En attendant la réalisation d'un désarmement nucléaire multilatéral et mondial, nous en appelons aussi à tous les États possesseurs d'armes nucléaires pour qu'ils s'engagent rapidement à réduire ou, à tout le moins, à ne pas augmenter leurs arsenaux nucléaires.

Toujours sous l'angle des mesures multilatérales pratiques et efficaces, le Japon considère que le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) revêt une importance équivalente. Dans ce contexte, nous attachons une grande valeur au Document final de la Conférence d'examen du TNP de 2010, lequel prévoit des mesures spécifiques de désarmement nucléaire. Dans le plan d'action, les États dotés d'armes nucléaires sont encouragés à honorer l'engagement sans équivoque qu'ils ont pris d'accomplir l'élimination totale de leurs arsenaux nucléaires et de faire de nouveaux efforts pour réduire toutes les catégories d'armes nucléaires. L'action n° 5 est particulièrement importante,

car les États possesseurs d'armes nucléaires sont exhortés à intensifier les progrès concrets des mesures conduisant à un désarmement nucléaire et à rendre compte de leurs travaux lors de la session de 2014 du Comité préparatoire. Les cinq États dotés d'armes nucléaires sont vivement encouragés à respecter cet engagement.

Les efforts ne doivent pas se limiter aux cinq États dotés d'armes nucléaires. Le Japon exhorte les trois États qui ne sont pas parties au TNP à y adhérer promptement et sans conditions en tant qu'États non dotés d'armes nucléaires et, en attendant, à respecter les dispositions du Traité et à prendre des mesures pratiques pour les promouvoir. Nous tenons également à réaffirmer qu'il est primordial d'appliquer les principes d'irréversibilité, de vérifiabilité et de transparence dans le contexte de l'exécution de toutes mesures de désarmement nucléaire. Parmi ces principes, la transparence est particulièrement importante à ce stade, car elle représente une mesure de confiance propre à créer les bases d'un environnement stratégique mondial stable. Dans ce contexte, nous encourageons tous les États dotés d'armes nucléaires à adopter dès que possible un formulaire type d'établissement de rapports, conformément au plan d'action de 2010 et au résumé du Président de la première session du Comité préparatoire de la Conférence d'examen du TNP de 2015, qui s'est tenue ce mois-ci, à Vienne. Nous encourageons également tous les autres États possesseurs d'armes nucléaires à agir dans le même sens.

Le Japon continue à travailler avec les États membres de l'Initiative de non-prolifération et de désarmement pour formuler des propositions pratiques et concrètes et exprimer notre volonté politique de mettre pleinement en œuvre le plan d'action de 2010.

Avant de conclure ma déclaration, je voudrais réaffirmer l'importance de la dimension qualitative du désarmement nucléaire. Dans ce contexte, les États dotés d'armes nucléaires sont encouragés à agir promptement dans le but de réduire davantage encore le rôle et l'importance de l'arme nucléaire dans toutes les théories, doctrines et politiques militaires et stratégiques.

Le Japon est pleinement engagé en faveur de l'élimination totale des armes nucléaires, et nous avons l'intention, ce faisant, de promouvoir régulièrement des mesures pratiques et efficaces destinées à nous permettre d'atteindre cet objectif.

Le Président (*parle en anglais*): Je remercie l'Ambassadeur du Japon de sa déclaration, de ses paroles aimables, de son engagement actif et de son appui particulier en tant que coordonnateur régional pour le Groupe des États d'Europe occidentale et autres États.

Je donne la parole au représentant de l'Iran.

M. Daryaei (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, puisque c'est la première fois que je prends la parole sous votre présidence, permettez-moi de vous féliciter d'avoir accédé à la présidence de la Conférence. Je suis heureux de voir l'Éthiopie, qui est un des membres du Mouvement des pays non alignés, présider cette auguste instance avec tant d'efficacité. Je tiens à vous assurer de l'appui indéfectible de ma délégation.

J'aimerais également, si vous me le permettez, souhaiter la bienvenue aux Ambassadeurs qui viennent de nous rejoindre, c'est-à-dire aux Ambassadeurs de l'Algérie et de la Malaisie, et les assurer de l'appui indéfectible de ma délégation.

Depuis sa création, cette auguste instance a largement contribué aux réalisations majeures de la communauté internationale dans le domaine du désarmement. Cependant, elle doit encore faire des efforts pour contribuer à la réalisation du désarmement nucléaire, priorité absolue de la communauté internationale et raison d'être même de son existence.

L'existence de près de 23 000 ogives nucléaires réparties dans les stocks des États possesseurs de ces armes constitue, à l'évidence, la menace la plus grave pour la construction d'un monde sûr, paisible et ouvert. L'état actuel du monde ne fait qu'exacerber les tensions stratégiques. Les menaces qui découlent de l'existence d'ogives nucléaires ont de profondes répercussions sur la stabilité, la sécurité et la sûreté internationales. La production, la possession et l'emploi d'armes nucléaires sous quelque prétexte que ce soit, sont illégitimes, inhumains et particulièrement dangereux, principalement pour le pays qui produit et stocke ces armes. Il est évident que, tant que les armes nucléaires et les autres armes de destruction massive existeront et seront modernisées, il y aura toujours un risque d'utilisation et de prolifération verticale ou horizontale de ces armes. Les risques sont réels, comme en attestent certains éléments troublants.

Le désarmement nucléaire est la priorité absolue de la majorité des États membres de la Conférence du désarmement. Au cours des dernières années écoulées, nous avons assisté à l'émergence d'un mouvement mondial déterminé associant à la fois des États non dotés d'armes nucléaires et des acteurs non gouvernementaux, appelant à l'élimination totale des armes nucléaires et présentant diverses initiatives en ce domaine. Ce mouvement reflète la véritable tendance de ce qu'on appelle la communauté internationale ou l'opinion publique mondiale. Cette évolution est une source de satisfaction dans le domaine du désarmement. Pourtant, en dépit de quelques initiatives isolées, l'absence de progrès effectifs et systématiques dans l'exécution des obligations de désarmement nucléaire découlant de l'article VI du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) est particulièrement troublante.

Les obligations qui découlent de l'article VI du TNP et de l'engagement pris par les États dotés d'armes nucléaires lors de la Conférence d'examen et de prorogation du TNP de 1995, les paragraphes 3 et 4 c) de la décision de 1995 sur les principes et objectifs de la non-prolifération et du désarmement nucléaires, l'avis consultatif rendu en 1996 par la Cour internationale de Justice, les 13 mesures pratiques en vue d'efforts systématiques et progressifs destinés à mettre en œuvre l'article VI du TNP et, en particulier, «l'engagement sans équivoque de la part des États dotés d'armes nucléaires à parvenir à l'élimination complète de leurs armes nucléaires et par là même au désarmement nucléaire» que tous les États parties se sont engagés à réaliser en vertu de l'article VI du Traité, lors de la Conférence d'examen de 2000, et le plan d'action sur le désarmement nucléaire adopté lors de la Conférence d'examen du TNP de 2010, n'autorisent pas les États dotés d'armes nucléaires à se dérober à leur responsabilité s'agissant du désarmement nucléaire.

Un véritable changement est nécessaire pour que soit abandonnée la doctrine de la dissuasion nucléaire. L'examen de la politique nucléaire de certains États possesseurs de ces armes fait apparaître une tendance inverse. La volonté persistante de conserver des armes nucléaires et de maintenir la politique de dissuasion, la poursuite de la mise en commun des moyens nucléaires et de la politique du parapluie nucléaire et le projet visant à dépenser des milliards de dollars pour moderniser les arsenaux nucléaires, construire de nouvelles installations de production, hâter la reprise des essais nucléaires et invoquer de nouvelles excuses pour conserver des armes nucléaires, indique clairement que les États concernés continuent à se dérober à leurs obligations en matière de désarmement nucléaire.

Parallèlement à la poursuite de projets militaires ambitieux et déstabilisants, tels que le déploiement de systèmes de défense antimissile dans le monde entier et la modernisation des armes nucléaires entrepris en vue de préserver une suprématie militaire, ces actes ont, malheureusement, exacerbé l'inquiétude internationale autour d'une reprise de la course aux armements. Au stade actuel, les États dotés d'armes nucléaires doivent impérativement faire montre de sincérité et de volonté politique vis-à-vis de leurs obligations de désarmement nucléaire.

Il est particulièrement préoccupant de constater que les États dotés d'armes nucléaires n'ont encore pris aucune mesure pratique pour réduire leurs armements nucléaires tactiques, et que les réductions qu'ils ont opérées ne vont, pour l'essentiel, pas au-delà de la simple mise hors service. En conséquence, ces mesures ne peuvent pas être considérées comme contraignantes au regard des obligations de désarmement nucléaire. Ces réductions ne remplaceront jamais la principale obligation qui incombe aux États dotés d'armes nucléaires, à savoir l'élimination totale de ces armes. La transparence, l'irréversibilité, la vérifiabilité, un calendrier, la prévisibilité, l'engagement juridique et la volonté politique sont les principales conditions préalables requises pour promouvoir toute mesure significative tournée vers le désarmement nucléaire et l'élimination totale des armes nucléaires. La communauté internationale ne peut attendre indéfiniment l'élimination totale des armes nucléaires. Il est urgent de définir un calendrier clair assorti d'un délai précis pour la pleine mise en œuvre de l'article VI, qui pourrait être fixé à 2025 suivant la proposition du Mouvement des pays non alignés.

Sur la base de ces principes et compte tenu du fait que l'approche parcellaire ne permettra pas de débarrasser le monde des armes nucléaires, l'appui des États en faveur d'une convention visant à éliminer les armes nucléaires n'a cessé de se développer au cours des dernières années écoulées. Il est utile de souligner que, lors des premières phases des négociations de la Convention sur les armes biologiques et de la Convention sur les armes chimiques, l'interdiction de ces catégories d'armes de destruction massive était considérée comme ambitieuse et irréaliste, mais que la mobilisation de la volonté politique nécessaire au niveau mondial a permis à la communauté internationale de résoudre bien des divergences de vues sur des questions qui avaient semblé insurmontable.

Dans ce contexte, nous croyons qu'il est grand temps que la Conférence constitue un comité spécial chargé d'engager en son nom et en priorité des négociations sur une convention relative aux armes nucléaires. Cette convention pourrait consister en un traité-cadre couvrant des domaines tels que l'interdiction de la production, de la mise au point, de l'emploi ou de la menace de l'emploi des armes nucléaires, la renonciation au rôle dissuasif de l'arme nucléaire dans toutes les doctrines de défense, une interdiction totale de toutes les matières fissiles de qualité militaire et la destruction de tous les stocks de matières fissiles, la prévention du déploiement d'armes nucléaires en tout lieu, la déclaration de toutes les ogives nucléaires et leur mise hors d'état d'alerte vérifiable, et l'élimination progressive des ogives nucléaires dans le cadre de programmes progressifs et irréversibles, suivant un calendrier précis.

Dans ce contexte, mon pays est fermement convaincu que de telles négociations doivent permettre d'interdire juridiquement et à tout jamais la possession, la mise au point et le stockage des armes nucléaires par quelque État que ce soit, et prévoir la destruction de ces armes inhumaines selon un calendrier précis.

Le Président (*parle en anglais*): Je remercie le représentant de l'Iran de sa déclaration et de ses paroles aimables. Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur de l'Allemagne.

M. Hoffmann (Allemagne) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de m'associer aux orateurs précédents pour souhaiter la bienvenue à nos nouveaux collègues algérien et malaisien, et de leur dire que je me réjouis de travailler avec eux.

Monsieur le Président, j'ai une annonce à faire. Mes collègues savent que l'Allemagne attache une grande importance à l'ouverture rapide de négociations sur un traité visant à interdire la production de matières fissiles. Nous croyons que l'incapacité persistante de la Conférence du désarmement à ouvrir de telles négociations ne doit pas nous empêcher d'entreprendre un travail technique sur les questions complexes relatives

aux matières fissiles entrant dans la fabrication d'armes et d'autres dispositifs explosifs nucléaires, et c'est dans ce contexte que les Ministères allemand et néerlandais des affaires étrangères organiseront une réunion d'experts scientifiques à Genève, la semaine prochaine, les 29 et 30 mai.

La réunion d'experts repose sur la résolution 66/44 de l'Assemblée générale, adoptée le 12 janvier dernier, dans laquelle l'Assemblée générale «encourage les États Membres intéressés, sans préjudice des positions respectives qu'ils adopteront au moment où se tiendront les négociations sur un tel traité, à poursuivre leurs efforts, notamment dans le cadre de la Conférence du désarmement et en marge de celle-ci, en vue de l'ouverture des négociations, y compris en organisant des réunions sur les divers aspects techniques du traité auxquelles participeront des experts scientifiques, en tirant parti des compétences de l'Agence internationale de l'énergie atomique et des autres organes concernés, selon qu'il conviendra».

Je crois qu'entre-temps toutes les délégations ici présentes ont reçu l'invitation, ainsi que le programme de la réunion, qui leur ont été adressés, et nous comptons vraiment sur la participation active de toutes les délégations à cette réunion.

Enfin, Monsieur le Président, puisque cette séance plénière est, je crois, la dernière que vous présidez, je voudrais saisir cette occasion pour vous remercier et pour vous féliciter de la façon dont vous vous êtes acquitté de votre mandat. Comme nous le savons tous parfaitement, la Conférence traverse une situation difficile, et je suis sûr que nous aurons, dans les semaines qui viennent, des discussions intéressantes concernant cette situation et les choses qu'il convient de faire dans le cadre de la revitalisation de la Conférence. Au vu de la situation, nous trouvons que sous votre direction les Présidents successifs de la session annuelle organisent aussi efficacement que possible les travaux de la Conférence. Pour autant que je sache, c'est la première fois, de mémoire récente, que la Conférence travaille sur la base d'un calendrier thématique qui couvre quatre présidences successives. Nous devons d'avoir joui de cette possibilité à votre direction éclairée, et je tiens à vous faire part de notre satisfaction et de notre gratitude à cette occasion.

Je vais maintenant conclure – et cela ne vous surprendra pas – par une observation dans ce contexte. Quelle que soit leur utilité incontestable, ces discussions thématiques ne peuvent remplacer l'exercice de notre mandat, qui est de négocier de nouveaux instruments de désarmement et de non-prolifération.

Le Président (*parle en anglais*): Je remercie l'Ambassadeur de l'Allemagne de sa déclaration, de son annonce et de ses paroles aimables. Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur des Pays-Bas.

M. van den Ijssel (Pays-Bas) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, permettez-moi, à l'image des orateurs qui m'ont précédé, de commencer par vous remercier du travail que vous avez accompli et de vous assurer, ainsi que vos successeurs, de l'appui de la délégation néerlandaise.

Je voudrais également souhaiter la bienvenue à tous nos nouveaux collègues de l'Algérie, de la Bulgarie, de l'Italie et de la Malaisie.

Nous souscrivons pleinement à la position exposée ce matin par l'Union européenne, et je voudrais y ajouter quelques commentaires.

En premier lieu, il va sans dire que nous préférierions incontestablement que la Conférence du désarmement consacre son temps à la négociation d'instruments et, en particulier, d'un traité sur les matières fissiles. Malheureusement, pour des raisons bien connues de chacun d'entre nous, cela n'a pas été possible jusqu'à présent et, en dépit des efforts admirables que vous-même et vos prédécesseurs avez accomplis, pour lesquels nous vous remercions et que nous avons appuyés, la stagnation de cette instance perdure.

Dans ce contexte, Monsieur le Président, nous accueillons avec satisfaction le calendrier d'activités pour le restant de notre session annuelle, tel qu'il figure dans le document CD/WP.571/Rev.1, qui nous permettra au moins de faire le meilleur usage du temps qui nous est imparti. Bien entendu, cela suppose que ces activités ne seront pas menées au détriment des efforts actuellement en cours pour commencer un véritable travail de fond à la Conférence.

Monsieur le Président, nous relevons avec une satisfaction particulière que vous avez fait figurer le thème de la revitalisation de la Conférence dans le calendrier d'activités. Pour nous, il ne fait aucun doute qu'après l'adoption par consensus de la résolution 66/66 de l'Assemblée générale, laquelle a initialement été présentée par la Suisse, l'Afrique du Sud et mon pays, les Pays-Bas, et qui concerne la revitalisation des travaux de la Conférence et la promotion des négociations multilatérales de désarmement, la Conférence doit elle-même faire le point de sa situation, ce qui aidera aussi les délégations à préparer la soixante-septième session de l'Assemblée générale, qui aura lieu à l'automne prochain.

Pour ce qui est du thème dont nous sommes saisis aujourd'hui, c'est-à-dire le désarmement nucléaire, les Pays-Bas regrettent qu'après treize années, nous ne soyons toujours pas capables d'entreprendre un travail de fond, c'est-à-dire d'ouvrir des négociations, et de mener à bien la tâche pour laquelle la Conférence a été créée et qui consiste à progresser vers l'instauration d'un monde exempt d'armes nucléaires. En dépit de l'absence de progrès, ou peut-être à cause d'elle, nous pensons qu'il est important de poursuivre, à l'intérieur comme à l'extérieur de cette instance, l'examen de fond des questions relatives à un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles. Nous avons donc le plaisir de vous informer que le Ministère néerlandais des affaires étrangères a, en coopération avec son homologue allemand, organisé des réunions techniques d'experts sur les questions de nature technique et scientifique relatives à un traité sur les matières fissiles. La première de ces réunions vient d'être annoncée par mon collègue allemand, et la deuxième aura très probablement lieu au cours de la dernière semaine du mois d'août, ici même, à Genève. Comme je l'ai dit, le but de ces réunions est de faciliter les négociations à venir, et non pas de les remplacer, et nous espérons qu'en poursuivant ces discussions et ces préparatifs, nous faciliterons dès que possible l'ouverture de véritables négociations sur cette importante question.

Le Président (*parle en anglais*): Je remercie l'Ambassadeur des Pays-Bas de sa déclaration et de ses paroles aimables.

Nous sommes arrivés au bout de la liste des orateurs concernant le premier élément du calendrier d'activités, à savoir la cessation de la course aux armements nucléaires et le désarmement nucléaire, ainsi que la prévention d'une guerre nucléaire, y compris tous les aspects qui y sont liés, avec un accent général sur le désarmement nucléaire.

Puisque la présente séance plénière est la dernière séance présidée par l'Éthiopie, permettez-moi de faire quelques remarques de conclusion concernant les activités menées au cours de la présidence éthiopienne, les efforts entrepris pour parvenir à un programme de travail pour la Conférence du désarmement et l'utilité et l'intérêt qu'il y a à organiser des discussions plénières de fond à la Conférence.

En premier lieu, la présidence éthiopienne s'est attachée en priorité à promouvoir les progrès accomplis durant la présidence égyptienne en ce qui concerne la proposition de programme de travail contenue dans le document CD/1933/Rev.1. Cette proposition a constitué le thème principal des discussions officielles avec les groupes régionaux. Je remercie les groupes régionaux du temps qu'ils ont consacré à ces discussions et de leur participation aux côtés de la présidence éthiopienne. Lors de ces discussions officielles, la plupart des orateurs ont exprimé leur frustration devant la paralysie de la Conférence. Ils sont également, pour la plupart, fermement engagés en faveur de la Conférence

du désarmement, unique instance multilatérale de négociations dans le domaine du désarmement. En outre, des voix importantes se sont élevées pour appeler à la poursuite du travail sur le document CD/1864.

En ce qui concerne l'effort relatif à un programme de travail complet, il semble judicieux de se pencher attentivement sur la question, afin de déterminer ce que nous entendons par «programme complet» et par la possibilité de découpler certains des points de l'ordre du jour ou de procéder à leur examen alternatif à la Conférence. Cela pourrait donner lieu à une certaine souplesse susceptible de nous permettre d'ouvrir des négociations sur des points de l'ordre du jour propres à attirer facilement un consensus, tout en développant la confiance et en poursuivant les discussions de fond parallèles.

Chacun s'accorde volontiers à reconnaître que le problème du programme de travail n'est pas uniquement un problème de rédaction qu'on pourrait surmonter en se débarrassant de la règle du consensus ou en faisant un usage avisé de la terminologie. Il serait possible de prendre la décision de négocier tel ou tel traité en précisant très clairement les termes de la négociation, leur portée et leur contenu. Cela pourrait être rendu possible par une prise de conscience au niveau politique de la valeur de l'instrument à négocier. Il est par ailleurs évident que les aspects politiques et de sécurité pèsent de tout leur poids sur cette question. Une prise en charge appropriée de ces questions par des instances adaptées faciliterait les travaux de la Conférence du désarmement. Nous devons désormais nous employer plus activement à faire le point de notre situation au lieu de nous limiter à exprimer notre sentiment général de frustration. De même, les pays qui cherchent des solutions de remplacement et ceux qui restent convaincus de la pertinence de la Conférence ont la possibilité d'examiner en profondeur et de façon réaliste toutes les possibilités. Nous devons nous appuyer sur les bons offices du Secrétaire général de l'ONU pour continuer à rechercher des solutions.

Le règlement intérieur et les structures ne sont que des outils que nous utilisons pour refléter nos positions sur le fond. Néanmoins, le débat sur la revitalisation offre à la Conférence une occasion d'explorer des idées pour améliorer ses travaux. Il devrait également permettre d'échanger sur les suites à donner à ces travaux, notamment sur les idées que les pays soumettent à l'Assemblée générale.

S'agissant de la pertinence des débats de fond que la Conférence a engagés, les délégations ont exprimé différents points de vue. La plupart d'entre elles sont intéressées par la tenue de débats pléniers sur les aspects de fond des points de l'ordre du jour. Nous sommes de l'avis que la poursuite des discussions plénières entamées lors des sessions précédentes sur les différentes questions de fond aidera la Conférence à approfondir les divers aspects de futures négociations éventuelles sur les différents points de l'ordre du jour. Vous serez d'accord avec moi, j'en suis convaincu, pour dire que le débat d'aujourd'hui confirme cet état de choses.

D'un autre côté, certaines délégations, sceptiques, craignent que cet exercice contribue à fragiliser davantage la Conférence et les efforts destinés à adopter un programme de travail complet. Néanmoins, elles sous-estiment ainsi la capacité des délégations et des groupes politiques à rendre ces débats de fond utiles dans l'identification des éléments des traités qui devront être négociés au titre des divers points de l'ordre du jour.

Pour l'Éthiopie et les autres pays membres du Groupe des 21, qui promeuvent une convention globale sur le désarmement nucléaire, les débats pléniérs de fond sur cette question doivent être considérés comme autant de progrès vers l'ouverture de négociations. Ils doivent être centrés vers une convention visant l'élimination complète des armes nucléaires suivant un programme progressif et un calendrier précis. De même, un traité global sur l'arrêt de la production de matières fissiles, un traité sur des garanties de sécurité négatives propre à protéger les États non dotés d'armes nucléaires contre la menace nucléaire, et un traité sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace sont autant d'objectifs nobles auxquels nous sommes profondément attachés.

Ce sont là des questions générales qui intéressent tous les États et les communautés du monde. S'il est vrai qu'aujourd'hui l'accent est mis sur un programme de travail, les traités et les négociations sur ces questions d'importance mondiale doivent être élaborés et adoptés avec la participation pleine et entière du nombre le plus large possible de pays dans le monde, afin d'assurer l'inclusivité et la viabilité des instruments qui seront adoptés.

Enfin, je tiens à remercier le Secrétaire général de la Conférence et les membres du secrétariat de leur appui. En particulier, j'exprime ma gratitude à mes collègues Présidents de la session de 2012, les ambassadeurs de l'Équateur, de l'Égypte, de la Finlande, de la France et de l'Allemagne, ainsi qu'à leurs collaborateurs, pour leur engagement et leur formidable esprit d'équipe. L'arrangement qui consiste à permettre aux six Présidents de la session annuelle de travailler ensemble est un arrangement officieux. S'il est vrai que la conduite de la Conférence proprement dite reste à la charge du Président en exercice, nous devons néanmoins maintenir l'approche qui consiste à travailler ensemble vers l'adoption d'un programme de travail pour la Conférence du désarmement, en veillant à encourager une certaine complémentarité et une certaine continuité. Je remercie ma collaboratrice, M^{me} Lulit Zewdie Gebremariam, Conseillère ministérielle à la Mission permanente, du travail acharné qu'elle a accompli au cours de notre présidence. J'adresse mes meilleurs vœux à la Finlande, à la France et à l'Allemagne pour leurs présidences. Nos travaux d'aujourd'hui sont à présent terminés. La prochaine séance plénière de la Conférence aura lieu sous la présidence finlandaise, le jeudi 31 mai 2012, à 10 heures.

La séance est levée à 12 h 5.